



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre , le 23 janvier , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Lydie Pérot-Clavel, Maire

Présents : Lydie Pérot-Clavel - Aurore Delost - Jean François Désiré - Cédric Henriot - Anthony Jacquelin - Franck Morizot - Aurore Tabaran - David Vallet -- Alexandre Varignier - Sylvie Véniat -

Absents Excusés: - Nicolas Chenuet - Luc De Dreuille - Adam Giraud - Richard Lafort -

Pouvoir:

Secrétaire de Séance : Sylvie Véniat

Après l'appel nominatif des membres, le maire constate que le quorum est atteint.

I - Approbation du PV de la réunion du conseil Municipal du 19 octobre 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité

II - organisation de la semaine scolaire

Délibération 2024-001

Aux termes de l'article D. 521-10 du code de l'éducation, la semaine scolaire doit être organisée selon les principes suivants :

- vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves ;
- une répartition hebdomadaire sur neuf demi-journées, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée et le mercredi matin ;
- une journée d'enseignement de cinq heures trente maximum, avec une demi-journée ne pouvant excéder trois heures trente ;
- une pause méridienne d'une heure trente minimum.

Par dérogation l'école de l'Abbron a obtenu la possibilité de modifier la répartition hebdomadaire sur 4 jours.

Le conseil doit donc se prononcer sur le renouvellement de cette dérogation.

Après en avoir délibéré le conseil se prononce à l'unanimité en faveur du renouvellement de la dérogation.

III - Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat

Délibération 2024-002

La prime de pouvoir d'achat est un dispositif exceptionnel créé pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics de la FTP qui perçoivent une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39000 € pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 .

Les agents en congé de longue maladie, de maladie de longue durée, d'accident du travail bénéficient également de cette prime.

Sa mise en œuvre est conditionnée à une délibération de la collectivité territoriale. Cette délibération doit être soumise au comité social territoriale.

L'organe délibérant détermine pour chaque niveau de rémunération prévu par le barème le montant de la prime dans la limite des montants plafonds définis.

La prime de pouvoir d'achat est soumise aux cotisations et contributions de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu.

Le conseil doit donc se prononcer sur l'octroi aux agents de la commune de la prime de pouvoir et sur la montant de la prime.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité l'octroi de la prime de pouvoir d'achat aux agents de la commune de Saint Ennemond et fixe le montant de cette prime à 300€.

IV – Révision des loyers pour l'année 2024

Délibération 2024 – 002

Délibération 2024 - 003

La révision des loyers est régie par l'article 17 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée.

Le loyer d'un local d'habitation peut être révisé chaque année à l'initiative du bailleur à la date indiquée dans le contrat de location ou à défaut à la date anniversaire de ce contrat.

En application de l'indice de référence, le nouveau montant des loyers est :

Bâtiments	Taris 2021	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Date d'application
4 rue de Banville	688€	694	719	744 €	10/10
1 rue de la Paix	165€	166	172	178 €	01/05
1 rue de la Paix	403€	406	421	436 €	01/04
11 rue de la Paix	568€	573	594	614 €	25/11
Logement multiservice 7 bis rue du Bourbonnais	316€	319	330	342 €	29/07
Commerce Multiservice 7 bis rue du Bourbonnais	510€	514€	532	569 €	29/07

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la hausse des loyers mais décide de ne pas augmenter cette année le loyer du Multiservice l'Entrepotes.

Fermage agricole :

La variation de l'indice national des fermages 2023 par rapport à l'année 2022 est de 5,63 %.

Les Seguins : de 2021 = 417,52 - 2022 = 422.07€ - 2023 : 437.05 – 2024 = **461.65€**

Le Colombier : 2021 = de 120,00 - 2022 = 121.30€ - 2023 : 125.60 – **2024 : 132.67€**

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la hausse des fermages .

V - demande de subvention par une classe de 3^{ème} du Collège Charles Péguy

Délibération 2024 - 005

La classe de 3^{ème} 5 du collège Charles Péguy organise un voyage à Paris dans la cadre du Parcours Citoyenneté, Défense et Valeurs Républicaines avec visite des espaces consacrés aux guerres mondiale et au Général de Gaulle.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité d'accorder une subvention de 250 € ce qui équivaut au prix du voyage d'un élève.

VI - projet 2024 et emprunt

délibération 2024 - 006

Délibération 2024 - 007

Au vu des devis, tous les projets ne pourront pas être réalisés cette année

Il faudrait retenir :

Achat d'un fourgon pour **41 736.96€**

Logement n°1 rue de la Paix :

- cage d'escalier **5139.20€**
- salle de bain : **14 290.65€**

Garderie:

- dalle et carrelage : **21 841.06€**

peinture routière

- pour **6 085€**

voirie

- chemin des Daubois : 19740.48€
- route des renardières : 521.28€ **TOTAL: 20 261.76€**

terrain multisport pour **74 420.00€**

soit un montant total des travaux de **183 775.33**

Pour ce faire il nous faudrait solliciter un prêt auprès du crédit agricole du montant nécessaire pour ne pas grever notre trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la réalisation des travaux et autorise le maire à contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole.

Questions diverses

1– Populations légales au 1^{er} janvier 2024

Saint Ennemond compte **628 habitants**

2 - Convention avec la SPA

Le tarif de la prestation fourrière passe à 1.10 € par habitants au 1^{er} janvier 2024 (soit $628 * 1.10 = 690.80€$)

3 – Visite de M CHARILLAT chargé d'affaire au SDE03

Le SDE envisage de faire des travaux sur la commune :

- Des Thébauds à Rochebon: enfouissement de la ligne électrique. (à la charge du SDE)
- Place Charles de Gaulle et clos du Colombier : changement de l'éclairage (à la charge du SDE)
- Changement du mode d'éclairage dans le bourg (à la charge du SDE et de la commune)

Eclairage de l'église: M Charillat revient en février pour faire des tests et voir ce qui conviendrait le mieux.

Prochain conseil le 26 mars 2024

Le maire



Lydie Pérot-Clavel

Le secrétaire

Sylvie Véniat

